

**Procès-verbal de la réunion
du 18 juin 2020**

adopté le 16 octobre 2020

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
264^{ème} séance
(29^{ème} séance du 9^{ème} mandat)**

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour	2
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 14 mai 2020.....	2
III.	Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2020	2
	1. <i>Point sur l'exécution financière</i>	2
IV.	Pilotage stratégique de l'Etablissement	3
	1. <i>Bilan du contrat d'objectifs et de performance 2019</i>	3
V.	Exécution du 11 ^{ème} programme d'intervention	3
	1. <i>Plan d'accélération « Eau 2021 » du bassin Rhin-Meuse</i>	3
	2. <i>Missions d'animation : État des lieux et débat d'orientation pour l'évolution du dispositif de financement du 11^{ème} programme</i>	7
VI.	Divers	8
	1. <i>Forfait mobilités durables</i>	8

La séance est présidée par **M. FORRAY**.

Le Président confirme que le *quorum* est atteint.

Liste des pouvoirs :

- M. Serge BOULY à M. Daniel DIETMANN
- Mme Audrey NORMAND à M. René DARBOIS
- M. Gilbert BAUER à M. Patrick NEU
- M. le Directeur général de l'ARS à M. le DREAL Grand Est

I. Adoption de l'ordre du jour

Le Président salue le Président Gaillard qui assiste à la présente réunion.

En l'absence d'observation, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 14 mai 2020

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

III. Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2020

1. Point sur l'exécution financière

M. HOELTZEL remercie les membres du CA de leurs attentions bienveillantes concernant la santé de M. Guy DIETRICH. Il apporte des nouvelles de son état de santé et affirme le soutien de l'AERM à sa famille.

Le Président remercie M. HOELTZEL pour ces nouvelles.

M. HOELTZEL souhaite également la bienvenue à Mme RIVOISY-MAAELASSAF, nouvelle correspondante du contrôle budgétaire.

Mme RIVOISY-MAAELASSAF le remercie.

M. HOELTZEL introduit le point sur l'exécution financière.

M. DINCUFF assure la présentation du point en objet à partir d'une projection.

Le Président remercie M. DINCUFF et note que l'AERM est en capacité d'aider financièrement les collectivités à relancer leurs activités dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

M. INGWILLER se questionne au sujet de l'éventuelle hausse des consommations d'eau et sur la capacité de l'administration à assurer les paiements en termes de logistique.

M. DINCUFF explique que les redevances liées au relevé des compteurs d'eau 2020 seront instruites en 2021. Il répond qu'aucun indicateur ne lui permet, à ce stade, d'évaluer la consommation d'eau en 2020 par rapport aux années antérieures. Il affirme que l'AERM n'a pas mis à l'arrêt ses paiements et s'est focalisée sur les demandes les plus pressantes et les situations les plus urgentes.

M. GUIRLINGER précise qu'aucune évolution significative de la consommation d'eau n'a été observée sur son territoire. Il note que les percepteurs ne poursuivent plus les impayés. Il craint qu'un nombre important de factures ne puisse être honoré d'ici plusieurs mois. L'ensemble devait conduire à de moindres recettes.

M. DARBOIS s'accorde sur la baisse de la consommation en eau dans l'industrie induite par la diminution de l'activité durant la période de pandémie. Il précise cependant que la vente de piscines aux particuliers a fortement augmenté. À l'avenir, et malgré les périodes de sécheresse, la consommation en eau des particuliers devrait croître.

M. RIEBEL s'inquiète de l'augmentation possible des impayés du fait du retard d'émission de nombreuses factures dont il faudra s'acquitter sur des périodes de temps plus réduites. Il avertit également le CA du risque de trop complexifier le formalisme des justificatifs de paiement.

Le Président rappelle que l'ensemble de ces points sont à l'ordre du jour. Il remarque que l'AERM ne paye que sur justificatifs mais que des réflexions sont en cours pour réduire le formalisme et le nombre de pièces nécessaires.

M. DIETMANN ajoute, concernant le point présenté par M. RIEBEL, que les collectivités comme les associations sont parfois dépassées face aux exigences administratives élevées de l'AERM.

M. HOELTZEL souhaite toutefois remercier les services de l'AERM pour leur diligence dans le versement des aides et des factures. Les statistiques attestent d'un niveau de versement comparable à 2019.

Le Président rappelle, à nouveau, que le sujet sera abordé dans la suite du CA.

IV. Pilotage stratégique de l'Etablissement

1. Bilan du contrat d'objectifs et de performance 2019

Le Président introduit le point en objet.

M. HOELTZEL présente le point en objet à partir d'une projection.

Le Président remercie M. HOELTZEL et rappelle que les indicateurs sont présentés dans le dossier de séance.

En l'absence de remarque, la délibération n° 2020/16 est approuvée à l'unanimité.

V. Exécution du 11^{ème} programme d'intervention

1. Plan d'accélération « Eau 2021 » du bassin Rhin-Meuse

M. HOELTZEL précise que le plan de reprise d'activité « Eau 2021 » a été monté en urgence en mai puis consolidé début juin. Ce plan est avant tout fondé sur le petit cycle de l'eau sans porter préjudice aux autres lignes du programme. Le plan de reprise est exclusivement financé par les aides du 11^{ème} programme, donc à moyens constants.

Mme MAUVIEUX-THOMAS présente le point en objet à partir d'une projection.

Le Président demande s'il y a des questions sur la thématique eau potable.

M. RIEBEL s'inquiète, dans le cas des collectivités, de l'efficacité et de l'ampleur des mesures d'aide du plan d'accélération, en considérant l'effet de levier associé à des aides de 30 %. Il interroge notamment le cas des projets intercommunaux pour lesquelles les aides pourraient être bonifiées.

Le Président rappelle que l'AERM n'est pas la seule à agir et sera probablement accompagnée par le préfet de région, en particulier sur le sujet des communes de petite taille.

Mme JELDEN, se présente et précise que des dotations complémentaires du plan de soutien au BTP peuvent être ajoutées au dispositif financier de l'agence de l'eau au-delà du droit commun.

Mme MAUVIEUX-THOMAS complète qu'un effort particulier est fait en direction des communes de montagne ou de zones rurales avec une augmentation de 20 % du taux d'aide disponible par rapport aux autres communes pour lesquelles il augmente de 10 %.

M. HOELTZEL ajoute que le dispositif précédant le plan d'accélération « Eau 2021 » proposait des aides de 30 %. Il précise que les aides passent de 30 à 40 % pour l'ensemble des collectivités, et de 30 à 60 % pour les collectivités de montagne et de zones rurales. Il ajoute que le plan propose d'appliquer ces aides à l'ensemble du Massif des Vosges. Ainsi, certaines communes qui ne bénéficiaient d'aucune aide disposent désormais d'une aide de 60 %. M. HOELTZEL signale qu'il existe un autre dispositif d'aide de 30 % pour les collectivités n'ayant aucune pénurie d'eau qui permet d'anticiper les éventuelles crises futures.

M. DARBOIS s'accorde avec les incitations aux économies d'eau mais se questionne quant aux moyens dont dispose l'AERM pour conditionner ces aides à des pratiques qui ne sont pas contraires à l'objectif d'économie d'eau.

Le Président rappelle que cet enjeu a été pris en compte dans le 11^{ème} programme avec, par exemple, le prix minimum de l'eau. Il précise que le plan d'accélération propose des mesures nouvelles mais s'inscrit dans la continuité et la logique du 11^{ème} programme.

M. HOELTZEL précise que la majoration Grenelle sur les redevances relatives aux prélèvements d'eau est une autre mesure d'incitation à l'économie d'eau et à la maîtrise des rendements des réseaux AEP.

M. THEVENET demande des précisions quant aux opérateurs concernés par l'action sur les économies d'eau.

Mme MAUVIEUX-THOMAS répond que l'action peut concerner des opérateurs publics ou non. Le point sera cependant abordé plus tard avec les propositions orientées vers les activités économiques, autour des économies d'eau notamment.

Le Président demande s'il y a d'autres questions.

M. HOELTZEL précise que la proposition d'ouverture à tous types de travaux d'interconnexion est majeure et non restrictive à la sécurité de la ressource en eau. Cette proposition est chiffrée à 10 millions d'euros. M. HOELTZEL estime que cette proposition donnera lieu à des travaux attractifs pour les collectivités, même dans le cas d'un taux d'aide de 30 %. Cette pratique correspond à celle du 10^{ème} programme.

Le Président rappelle que des délais de dépôt des dossiers et de réalisation seront définis pour que les collectivités engageant rapidement les travaux.

Mme MAUVIEUX-THOMAS reprend la présentation du point en objet à partir d'une projection.

M. DIETMANN se questionne sur la définition des eaux claires parasites (ECP).

Mme MAUVIEUX-THOMAS ignore à ce jour quels critères techniques seront utilisés pour qualifier les eaux claires. Elle explique néanmoins que l'objectif est de réduire les entrées d'eau dans les réseaux par infiltration car elles diluent les effluents et entraînent le dysfonctionnement des dispositifs d'assainissement. Elle ajoute que ces quantités supplémentaires d'eau dans les réseaux d'assainissement sont responsables d'une surconsommation énergétique. La mesure 10 concernée du programme d'accélération « Eau 2021 » doit, avant tout, accompagner les collectivités dans l'amélioration de l'efficacité des dispositifs d'assainissement et la maîtrise des eaux claires parasites, élément important de bon fonctionnement des ouvrages.

M. HOELTZEL précise plusieurs points :

- le programme d'aide proposé cible aussi des communes prioritaires qui n'ont pas engagé leurs travaux du fait du taux d'aide « non déclencheurs » ;
- le programme propose une aide à l'ensemble des collectivités pour la conduite de travaux de réseau traitant les eaux claires parasites, facteur important de dysfonctionnement des systèmes d'assainissement. Cette ouverture générale est ainsi de nature à générer des travaux non prévus au 11^{ème} programme ;

- des aides sont aussi proposées à des opérateurs en anticipation de l'inscription à un PAOT ;
- une première programmation est prévue au 31 mars 2021. Si des moyens financiers supplémentaires sont disponibles d'ici là, davantage de demandes seront honorées sur l'année 2021.

Le Président demande s'il y a des questions supplémentaires. Il se montre préoccupé quant aux vingt collectivités encore non conformes à la DERU quinze ans après les échéances réglementaires et pour lesquelles la France est questionnée par la Commission européenne. Lors de l'élaboration du précédent programme, il avait été décidé de ne plus les aider. Dans le cas présent, des aides sont prévues pour ces collectivités mais avec un taux réduit afin de ne pas les avantager face aux collectivités ayant réalisé les travaux d'amélioration de leur réseau et de leurs stations d'assainissement. L'objectif est d'inciter les collectivités non conformes à la DERU à mener de tels travaux rapidement.

M. GUIRLINGER complète ce point en incitant à donner une suite favorable aux dossiers déposés par les collectivités retardataires afin de ne pas les bloquer dans leurs travaux trop longtemps. Il note également que la Région mène, de son côté, un travail similaire à celui de l'AERM pour relancer l'économie et maintenir la situation financière des collectivités. Des actions seront mises en place dès cette année pour répondre aux priorités principales et aux enjeux des territoires. M. GUIRLINGER préconise d'être réactif et de monter des dossiers simplifiés avec l'ensemble les acteurs.

Mme MAUVIEUX-THOMAS reprend la présentation concernant les actions du plan hors eau potable et assainissement.

Le Président remercie Mme MAUVIEUX THOMAS et demande s'il y a des questions sur les sujets présentés. Il ajoute que le panel des ouvertures proposées est large : il concerne à la fois des opérations d'aménagement de la nature en ville et des opérations industrielles. Bien que les priorités des entreprises soient autres, ces dernières peuvent être intéressées par les opérations proposées par l'AERM et qui se traduisent par des économies de fonctionnement.

Le Président questionne la procédure à suivre sur le sujet de la soutenabilité budgétaire.

M. HOELTZEL propose de présenter synthétiquement ce point à la fin de la présentation de Mme MAUVIEUX-THOMAS.

Mme MAUVIEUX-THOMAS complète la présentation du plan d'accélération « eau 2021 ».

Le Président remercie Mme MAUVIEUX THOMAS et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

M. INGWILLER comprend que le programme proposé est en accord avec les objectifs du 11^{ème} programme et avec des demandes potentielles des collectivités locales. Il insiste sur la qualité des mesures présentées qui sont ambitieuses et équilibrées.

Le Président remercie M. INGWILLER pour cette remarque.

Le Président remercie Mme MAUVIEUX THOMAS pour cet exposé riche et complexe.

Mme JELDEN confirme la robustesse du tableau de soutenabilité en portant à la connaissance des membres du CA les informations suivantes :

- la Région est également mobilisée pour accompagner la reprise d'activité des entreprises du BTP et pour anticiper le plan de relance économique de la profession ;
- les enjeux de hausse des coûts liés aux chantiers et à la mise en sécurité sanitaire sont pris en compte par l'État ;
- le projet de loi de finances rectificative pour 2020 prévoit un abondement de la dotation de soutien à l'investissement local à destination des collectivités qui passe de 0,6 à 1,6 milliards d'euros ;
- cette augmentation significative de l'enveloppe DSIL sera redistribuée aux préfets de département - par l'intermédiaire des préfets de région - pour l'instruction de dossiers orientés prioritairement vers

les enjeux de santé et de transition écologique.

Mme JELDEN indique que ces lignes d'action convergent avec le plan de relance « Eau 2021 ». La préfète de région a donné pour que soit mise en œuvre une instruction partagée de la DSIL et de la programmation des aides de l'AERM (décroisement de financement ou cofinancement selon les dossiers retenus) dans l'optique de soutenir le BTP et de relancer la commande publique. Ce partage nécessitera d'être réactif et d'organiser assez vite une programmation partagée associant l'ensemble des préfetures.

Le Président confirme qu'il est pertinent de partager des informations pour susciter l'émergence rapide ou la reconsidération de projets. Il rappelle que l'objectif commun à l'ensemble des acteurs représentés au CA est de relancer l'économie et d'agir pour l'environnement. Le Président se réjouit des perspectives annoncées par Mme JELDEN, et lui assure que son équipe trouvera un esprit de collaboration au sein de l'AERM ; collaboration déjà mise en œuvre avec les services de l'Etat sur des enjeux comme celui des boues des stations d'épuration.

M. RIEBEL remarque que ce plan de relance doit être accompagné d'une organisation territoriale intégrant les acteurs locaux pour présenter un impact et être mis en place rapidement.

M. REININGER estime le plan de relance équilibré parce qu'il est fidèle aux financements traditionnels de l'AERM et organisé d'une part autour du BTP et d'autre part autour de projets d'intérêt pour la société. Il note en particulier la pertinence de renforcer le volet agricole. M. REININGER fait deux propositions :

- intégrer la partie « eau et santé » au projet de SDAGE, en sus de l'appel à projets sur cette même thématique, afin de renforcer ce volet ;
- mener une réflexion concernant de futurs appels à projets. Sur ce point, M. REININGER propose de s'intéresser aux enjeux de traitement des eaux usées. Une idée à explorer serait de développer des systèmes permettant de séparer les eaux usées collectées par nature d'effluent. A titre d'exemple, traiter séparément les eaux issues des urinoirs pourrait permettre de valoriser l'urée dans le secteur agricole. M. REININGER souhaite encourager l'innovation en matière de traitement des eaux usées.

Le Président distingue deux aspects :

- L'AERM peut encourager la recherche et le développement ;
- Mais les décisions de financement des opérations de mise en œuvre doivent être débattues.

M. INGWILLER s'accorde avec les propos de M. REININGER. Il appelle également à prioriser le volet sanitaire.

Le Président affirme que l'AERM se préoccupe, dans le contexte de changement climatique, des enjeux liés à l'évolution des milieux naturels, aux risques liés à la prolifération des amibes et cyanobactéries. Il soutient les initiatives de recherche sur ces sujets pour anticiper de futures situations d'urgence. Il affirme que l'AERM fera son maximum pour informer, expliquer et instruire. Le Président rappelle que le plan de relance sera déployé pour une durée limitée, jusqu'au 30 septembre 2021.

En l'absence de remarque, la délibération n° 2020/17 est approuvée à l'unanimité.

M. HOELTZEL se réjouit de l'intérêt porté par les administrateurs au point en objet. Il précise cependant :

- en réponse à M. RIEBEL, il indique qu'une réflexion sera menée pour intégrer la bonification des taux d'interconnexion au plan de relance ;
- il note l'avertissement de M. GUIRLINGER de ne négliger aucun dossier. Il précise que deux des mesures du plan de relance, qui proposent une ouverture dérogatoire au 11^{ème} programme et l'articulation avec la programmation du plan de soutien au BTP de la préfecture, permettront de prendre en compte un plus grand nombre de projets ;
- il indique la publication prochaine d'un communiqué de presse de l'AERM qui fera état du vote du jour et des grandes lignes du plan de relance ;
- il rappelle la tenue d'une réunion de bureau du comité de bassin sous la présidence de M. GAILLARD pour débattre de la déclinaison du plan.

2. Missions d'animation : État des lieux et débat d'orientation pour l'évolution du dispositif de financement du 11^{ème} programme

Le Président introduit le point à l'ordre du jour.

M. HOELTZEL assure la présentation du point en objet à partir d'une projection. En entame, il rappelle que le financement de l'animation par l'Agence a été très observé par la Cour des comptes, appelant les agences de l'eau à plus de rigueur dans les prestations couvertes et à une maîtrise du budget. L'augmentation régulière du budget alloué à l'animation atteignant 10% du budget d'intervention en fin de 10^e programme a été soulignée.

C'est ce qui a conduit au dispositif du 11^{ème} programme avec une maîtrise des dépenses dans ce champ spécifique, par ailleurs important pour la réussite des actions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux. Il a déjà été interpellé sur les mesures administratives mises en place qui visent à tracer la nature des dépenses couvertes et par les difficultés à justifier du service fait. La suppression de certains forfaits est aussi liée à ce souci budgétaire.

M. DINCUFF et **M. MARCOS** assurent la suite de la présentation du point en objet à partir d'une projection.

Le Président explicite les deux choix successifs présentés :

- le premier consiste à simplifier immédiatement le dispositif de financement, notamment en allégeant certaines exigences sur les justificatifs pour améliorer la souplesse administrative ;
- le deuxième concerne un engagement plus poussé de l'AERM envers les bénéficiaires. Les options possibles devront être examinées mais le Président avertit, d'ores et déjà, qu'un nombre restreint de régimes de soutien différents sera développé. En conséquence, tous les acteurs ne seront pas systématiquement satisfaits.

M. REININGER remercie l'AERM pour les points suivants :

- sa réactivité face au ressenti de renforcement exagéré de certains acteurs face aux exigences administratives. L'AERM a su entendre les réclamations et propose de faire évoluer le système ;
- la part importante des aides allouées à l'animation comparativement à d'autres bassins.

M. REININGER sollicite la tenue d'une réunion de travail en vue de définir, avec l'ensemble des acteurs concernés par les financements d'animation, le protocole administratif convenable.

M. DIETMANN approuve les propos de M. REININGER et insiste sur l'impact favorable qu'auront les nouvelles mesures sur la capacité à agir des associations, syndicats et maisons de la Nature.

M. DARBOIS s'accorde avec les interventions précédentes. Il propose également de s'inspirer des modes de fonctionnement d'agences d'autres secteurs, comme les agences locales de l'énergie et du climat, pour reconstruire le dispositif des aides à l'animation de l'AERM.

M. RIEBEL s'associe aux remarques des administrateurs et souligne l'intérêt de travailler de concert avec les associations concernées.

Le Président attire l'attention des administrateurs sur les avantages et les inconvénients de chaque proposition. Notamment, la forfaitisation consiste à retenir un coût moyen. Le Président prévoit sur ce point un débat riche entre les acteurs dont les coûts réels sont situés au-dessus ou en-deçà de ce coût moyen. Il rappelle également que l'AERM est une agence de financement de projets d'investissements et d'actions, et non une agence de financement du fonctionnement de structure. L'AERM restera ainsi contrainte par le cadre législatif qui lui impose de liquider les aides sur des services faits correspondant à des projets.

M. INGWILLER rappelle que les aides proposées par l'AERM sont des aides publiques, dont le montant total s'élève à 12 millions d'euros en 2020 - contre 300 000 euros en 2007. Il préconise un travail méticuleux lors de la réunion de travail prévue en septembre pour construire un cadre responsable. Il soutient qu'un nombre minimum de justifications est requis pour attribuer les aides à des associations, vu les montants en jeu. Toute souplesse administrative doit préserver un niveau de contrôle.

M. GEORGE rappelle que le 11^{ème} programme est construit sur une baisse des dotations à l'animation. Il faut s'y tenir.

Le Président conclut sur les prochaines étapes devant être menées par l'AERM :

- mettre en œuvre les simplifications proposées ;
- mettre en place une réunion avec les administrateurs pour évaluer les avantages et inconvénients des différentes hypothèses. Cette réunion sera préparée en amont par les services de l'AERM et appuyée par des exemples chiffrés afin que les différentes structures d'animation aient une vision claire de l'impact des hypothèses proposées - en termes de nombre de justificatifs et d'aide ;
- proposer une position au CA.

M. HOELTZEL s'accorde sur la conclusion du Président et remercie les administrateurs pour la richesse du débat. Il précise, en réponse à M. DARBOIS, que l'AERM s'est rapprochée de l'ADEME concernant la gestion de l'aspect animation.

VI. Divers

1. Forfait mobilités durables

Le Président introduit le point en objet.

M. HOELTZEL présente rapidement le contexte de la délibération du point en objet.

Le Président se questionne sur la nécessité de rouvrir le débat.

M. DARBOIS informe qu'une aide pour l'achat de vélos existe pour les habitants de la métropole de Metz.

En l'absence de remarque, la délibération n° 2020/18 est approuvée à l'unanimité.

Le Président, en l'absence de questions diverses, demande que soient précisées les dates des prochains CA.

M. HOELTZEL indique que :

- le prochain CA se tiendra le 13 octobre 2020 et sera conduit conjointement au CB ;
- les premières réunions des Commissions du CB (COMINA, CAB) se tiendront à partir du 18 septembre 2020 ;
- une date au début du mois de septembre sera proposée pour la réunion concernant les aides à l'animation.

M. GAILLARD rappelle l'intérêt qu'il porte aux éléments présentés au cours de la séance et se félicite de la qualité des échanges.

En l'absence de question supplémentaire, la séance est levée.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Nicolas FORRAY